

Le Bâtonnier

Dr. Jean-Charles Rielle
jcrielle@parl.ch

Genève, le 23 juin 2008
JFD/elg

Monsieur le Juge Assesseur, cher Monsieur,

Je fais référence à votre courrier de ce jour, reçu par fax et par email.

L'ampleur que vous semblez vouloir donner aux déclarations de Me Marc Bonnant me paraît totalement disproportionnée.

Ces déclarations étaient, soit passées inaperçues, soit sur le point d'être oubliées.

Vous entendez en faire un débat public qui va leur assurer un écho bien plus large que leur diffusion initiale.

Si vous aviez estimé que ces annonces étaient réellement « nocives », il eut été plus sage d'intervenir avec une discrétion de bon aloi.

Cela étant, je n'entends pas me déterminer sur les déclarations d'un homme libre.

Vous connaissez la seule réponse raisonnable à la question que vous posez à des fins de polémique : nul n'est au-dessus des lois, pas même le Bâtonnier Bonnant.

C'est ce que vous expliquerez, le cas échéant, dans l'exercice de votre fonction de juge assesseur au Tribunal des mineurs.

Je vous prie de croire, Monsieur le Juge Assesseur, cher Monsieur, à l'assurance de mes sentiments distingués.



Jean-François Ducrest